



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2016

Nombre de Membres : 27

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Date de la convocation : 18 mars 2016

Date de publication du compte rendu : 1^{er} avril 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE ET LE VINGT CINQ MARS à VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude **FELIX**, Maire.

Etaient Présents : LAUMAILLER Jean Luc, CHIQUERILLE Pascale, BUSAM Jean-Pierre, SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, BERTELLE Josselin, MANOUSSO Gérard, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, BARTOLI Virginie, PISSY Yvonne, NONNON Bernard, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCILHON Françoise, GARCON Sandrine

Absents représentés : AGARD Gilles représenté par THENADEY François, M'BATI Frédéric, représenté par BUSAM Jean Pierre, MERLE Sandra représentée par SACCOMANNI Andrée, SCHARFFE Anne-Marie, représentée par FÉLIX Jean-Claude, THIEBAUD Brigitte, représentée par LAUMAILLER Jean-Luc.

Absent : VENTRE Lionel

Secrétaires : BARTOLI Virginie, QUINCHON Dominique.

01 – Participation communale aux frais de séjour en classe verte de l'école élémentaire exercice 2016.

Monsieur Dominique QUINCHON précise qu'il ne prend pas part aux débats pour ce point et sort de la salle.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laëtitia ZUBER qui rappelle que chaque année des classes de l'école élémentaire partent en classe de découverte. Pour l'année 2016, deux classes élémentaires participent au voyage scolaire éducatif.

Monsieur le maire demande l'autorisation, auprès du Conseil Municipal, de signer la convention de partenariat relative à l'organisation de ce voyage soit :

- Une convention avec les PEP 83 pour le séjour « Géologie » de deux classes au Centre CHANTEMERLE à Seyne Les Alpes du 9 au 13 mai 2016.

La participation demandée par la PEP 83 est la suivante sur la base de 58 élèves : 110 € x 58 élèves soit 6 380 € auprès des PEP 83.

Les crédits nécessaires devront être prévus au budget primitif 2016. CHAPITRE 011 FONCTION 212 Article 611 // à raison de 110 € par élèves pour les deux classes élémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE l'exposé qui précède.

02- AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire donne la parole à Mme ZUBER qui informe le Conseil.

A ce jour, l'inscription des élèves de l'école élémentaire Angèle Gueit et école maternelle Le Grand Chêne au titre de Pass'jeunes du réseau Varlib est entièrement assurées par le service scolaire de la mairie, la participation des familles est entièrement à la charge de la commune.

Courant juin le département adresse l'état des effectifs inscrits ainsi que le titre de recettes correspondant.

Par délibération du 20 juillet 2015 le Conseil départemental a modifié les modalités de paiement des participations des familles.

Un premier titre de recettes sera émis par le département à la fin du 1er trimestre de l'année scolaire (en acompte), un deuxième titre sera adressé en fin d'année scolaire pour la perception du solde.

Par conséquent, M. le Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer l'avenant correspondant à la modification de la convention précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE l'exposé qui précède à l'unanimité des membres présents et représentés.

03 – Indemnités de Conseil du Comptable de la Commune

M. le Maire donne la parole à M. LAUMAILLER qui expose,

VU l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution des indemnités de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Comme suite au changement de Trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2016, M. GOMEZ Comptable du Trésor Public de BRIGNOLES assure notamment diverses prestations de conseils pour la Commune.

M. LAUMAILLER invite le Conseil Municipal à :

- DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter de 2014 ;
- PRECISER que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à GOMEZ Jean-Claude, Receveur Municipal. En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.
- PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement des budgets primitif 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal, OUI et ADOPTE l'exposé qui précède pour la durée du présent mandat, à l'unanimité des membres présents et représentés.

04 – Suppression de postes au tableau des effectifs :

Pièce annexe : tableau des effectifs communaux.

M. le Maire donne la parole à Mme Pascale CHIQUERILLE qui expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet adoptés par le Conseil Municipal le 17 décembre 2015 ;

Considérant les emplois libres, créés, pourvus et non pourvus depuis la séance du 03 mars 2016 ;

Mme CHIQUERILLE énumère les postes à supprimer du tableau des effectifs soit :

- 1 Poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 Postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de Gardien de Police Municipale à temps complet.

Vu l'avis favorable à ces suppressions de postes par le Comité Technique, réuni le 18 mars 2016 ;

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces suppressions de postes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte la suppression des postes précités à compter de ce jour.**

05 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAUMAILLER, 1^{er} Adjoint, délégué aux finances.

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES

Le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la Loi.

Le présent document abordera successivement :

- **La Loi de finances pour 2016 : implication sur les dotations de l'État versées aux collectivités**
- **L'exercice budgétaire 2015**
- **Les orientations 2016**

M. LAUMAILLER, en réponse aux interrogations des élus fait un aparté sur les actions menées sur le service des ordures ménagères, dont la gestion est transférée à la Communauté de Communes Val d'Issole, via le SIVED. L'évolution de ce service aboutit pour 2016 à une baisse du tonnage des ordures ménagères d'environ 80 tonnes. M. MANOUSSO étale les dires de M. LAUMAILLER sur les modifications fonctionnelles réalisées avec le concours du SIVED et à réaliser sur 2016. M. LAUMAILLER précise qu'en

raison du bon tri effectué par les administrés de ROCBARON nous bénéficions d'un taux de T.V.A. réduit ce qui doit inciter les administrés à trier les déchets.

M. le Maire précise que malgré les bons résultats existe le risque de fermeture du site du Balançon, lieu où toutes nos ordures ménagères sont enfouies, qui augmenterait considérablement le coût d'élimination des ordures ménagères.

I - LA LOI DE FINANCES POUR 2016

La Loi de finances 2016 du 29 décembre 2015 et la Loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 comportent de nombreuses dispositions concernant directement les collectivités territoriales et également des dispositions majeures qui n'entreront en vigueur que l'année prochaine.

- ✚ Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – 3,67 Mds d'€
Dans le cadre de participation des collectivités à l'effort de réduction du déficit de l'Etat, les dotations diminuent en 2016 pour la troisième année consécutive, suivant la même clé de répartition. En revanche, la réforme de l'architecture de la DGF a été reportée au 1^{er} janvier 2017.
- ✚ Baisse de la cotisation au CNFPT : - 0,1 pt (1 % de la masse salariale en 2015)
- ✚ Création d'un fonds de soutien à l'investissement du bloc communal : 1 milliard d'euros de crédits nouveaux destinés à des projets définis entre l'Etat, les Communes et EPCI, en matière de transition énergétique et de mise aux normes des équipements publics. Deux cents millions sont spécifiquement dédiés aux communes de moins de 5 000 habitants afin de maintenir notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- ✚ L'élargissement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est élargi, à compter de 2016, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, ainsi qu'aux dépenses d'investissement liées au Plan France très haut débit. Le taux progresse de 15,61 % à 16,404 %
- ✚ Transfert aux Régions de Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 50 % en 2017 (25 % en 2015)
Le transfert de 4,2 milliards d'euros de la CVAE aux régions à compter de 2017, permettra à ces dernières de financer la compétence transports interurbains et scolaires, qui était jusque-là assurée par les départements. Ce transfert diminue dans le même temps la part revenant aux Départements de 48,5 % à 23,5 %.
- ✚ Des ajustements au fonds de soutien aux collectivités détentrices d'emprunts toxiques.
- ✚ Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales sont revalorisées de 1 %

Les autres mesures en matière de ressources humaines :

- ✚ Revalorisation du SMIC à hauteur de + 0,6 % pour s'établir à 9,67 € soit 1466,62 € mensuel sur la base de la durée légale du travail de 35 h hebdomadaire.
- ✚ Evolution des cotisations retraite CNRACL : le taux de cotisation patronal est fixé à 30,60 % soit une augmentation de 0,10 % par rapport à 2015.
- ✚ Evolution des cotisations retraite IRCANTEC : le taux de cotisation patronal (non titulaire de droit commun, CUI et élus) progresse de 0,12 % par rapport à 2015.

Nouvelle mesure en matière de ressources humaines

- ✚ Augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 0,6 % à compter du 1^{er} juillet 2016 et de 0,6 % à compter du 1^{er} février 2017.
- ✚ Compte tenu des orientations budgétaires de la Loi de finances pour 2016 les collectivités territoriales devront faire preuve d'une extrême prudence dans la préparation du budget afin de trouver l'équilibre budgétaire.
- ✚ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) principal concours versé par l'Etat, enregistre une diminution drastique dont le rythme s'accélère depuis 4 ans.
En effet, les collectivités territoriales contribuent depuis 2014 à l'effort de redressement des finances publiques.

Cette contribution est répartie entre chaque catégorie de collectivités territoriales au prorata des recettes totales et vient minorer la part forfaitaire de leur dotation globale de fonctionnement.

II - L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2015

Le budget principal de la Commune pour l'exercice budgétaire 2015 se clôturera par un résultat excédentaire en fonctionnement de 370 267,74 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	4 992 180,08 €	Recettes	1 554 157,42 €
Dépenses	4 621 912,34 €	Dépenses	1 271 419,14 €
Résultat de l'exercice	370 267,74 €	Résultat de l'exercice	282 738,28 €
Excédent reporté	- €	Déficit reporté	445 784,56 €
Résultat de fonctionnem	370 267,74 €	Solde global d'exécution	- 163 046,28 €
		Restes à réaliser en recettes	234 085,00 €
		Restes à réaliser en dépenses	33 306,52 €
		Résultat d'investissement excédent	37 732,20 €

En recettes d'investissement, le budget est excédentaire de 37 732,20 € en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

En recettes de fonctionnement la baisse des dotations de l'Etat représente la somme de 60 706 € malgré l'augmentation du nombre d'habitants : ce qui veut dire qu'à population identique la pénalité est de réelle est de 94 056 €.

En dépenses de fonctionnement et d'investissement la maîtrise des postes budgétaires a permis de dégager un résultat positif dans les deux sections.

III - LES ORIENTATIONS POUR 2016

Au 1^{er} janvier 2016 les transferts de compétences notamment la culture, le sport et la petite enfance de 0 à 3 ans et surtout de nos recettes portant sur la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER...) ont eu lieu et provoquent un grand changement dans l'architecture du budget primitif 2016 qui se traduit par le transfert de 12 agents titulaires et 2 agents en contrat C.A.E.

Les fortes contraintes budgétaires nous invitent à contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel ; il conviendra de :

- poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents.
- remplacer les agents uniquement lorsque les postes ne peuvent être pourvus par redéploiement interne.
- privilégier les contrats aidés.
- poursuivre la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives

La renégociation des contrats en cours permet de stabiliser l'évolution des charges à caractère général.

LES GRANDES ORIENTATIONS

Le budget communal étant sanctionné par l'État, les recettes issues de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont en baisse depuis 2013 : 31 252 € en 2014 ; 94 056 € en 2015 et vraisemblablement environ 79 000 € pour l'exercice 2016, compte tenu de l'augmentation démographique de la population.

- Une maîtrise de l'encours de la dette permettant de financer les opérations d'équipements publics et un juste équilibre des besoins et des moyens mis à notre disposition.
- La poursuite du programme des investissements prévus par le schéma directeur d'eau potable et par le schéma directeur d'assainissement.
- Le maintien et le développement des services apportés à la population
- Continuité du développement de la prévention et la sécurité des biens et des personnes, actions à mener par la Police Municipale et la Gendarmerie.
- Pour l'éducation, le maintien et l'augmentation des crédits budgétaires affectés aux écoles, compte tenu de l'augmentation des effectifs. Création d'une 15^{ème} classe en élémentaire à la rentrée 2016/2017.
- Le maintien des actions envers les seniors et crédits budgétaires.
- L'achèvement des travaux de rénovation au Centre Village
- L'extension du cimetière
- La mise en révision du Plan Local d'Urbanisme

I - BUDGET ANNEXE EAU

Objectifs : Extension et réalisation de travaux programmés dans le schéma directeur d'eau potable.

1° Les travaux prévus en 2016 :

Renouvellement des canalisations au centre du village et celles préconisées dans le schéma directeur d'eau potable, qui ont été approuvés par délibération du conseil municipal.

- Renforcement des ressources actuelles des forages avec mise en sécurité.
- Extension du réseau d'eau potable

Le financement de ces opérations est assuré par de l'autofinancement.

A noter que Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, inscrits au schéma directeur d'eau potable seront inscrits au budget lorsque les partenaires financiers auront traité le dossier (en attente d'octroi de subvention)

2° Évolution de la dette

Un seul emprunt et une annuité de remboursement de 30 065,74 €.
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 334 599,46 €.

3° Prix de l'eau et des abonnements.

A déterminer en cours d'année en fonction des études en cours sur les travaux pluriannuels à réaliser conformément au schéma directeur d'eau potable.

II - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Objectif : Réalisation de travaux programmés dans le schéma directeur d'assainissement.

1° Les grands travaux consistent à réaliser les travaux indispensables préconisés et planifiés dans le schéma directeur d'assainissement, qui ont été approuvés par délibération du conseil municipal.

- Continuité des travaux au Centre Village.
- Provision d'extension du collecteur.

Le financement de ces opérations est assuré en grande partie par l'excédent d'investissement cumulé et reporté.

2° Évolution de la dette

Un seul emprunt et une annuité de remboursement de 34 575,60 €.
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2015 est de 384789 €.
Pas de nouveaux emprunts à contracter.

3° Prix de l'eau assainie

Aucune augmentation des surtaxes d'assainissement n'est prévue à ce jour.

III - BUDGET ANNEXE ZAC ET LOTISSEMENTS

Les emprunts sont remboursés et les grands travaux achevés. Le déficit de la section d'investissement soit 381 119.10 € doit être comblé par la vente d'un terrain restant en stock.

IV - BUDGET PRINCIPAL

1. **En raison des transferts de compétences du 1^{er} janvier 2016 aucune comparaison ne peut être faite par rapport aux précédentes années.**

2. Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

- Poursuite des travaux d'aménagement du Centre Village
- Création d'une 15^{ème} classe à l'école élémentaire
- Acquisition de divers matériels et mobilier pour les services communaux
- Agrandissement du cimetière
- L'acquisition de matériel roulant pour les services communaux

- Divers travaux d'investissement réalisés en régie par le personnel communal
- Continuité de la mise en place de panneaux de signalétique
- Evolution informatique des services communaux
- Climatisation réversible de la salle du Conseil Municipal
- Travaux de confortement de la voirie
- Rénovation façade avant de l'Eglise
- Etudes et permis de construire pour réhabilitation de la Cave coopérative
- Travaux pour mise en place de caveaux à l'ancien cimetière.

3. Recettes d'investissement

Elles sont constituées par :

- L'affectation de la section de fonctionnement
- le virement de la section de fonctionnement
- Le fonds de compensation de la T.V.A.
- Le produit des amortissements.
- L'emprunt pour l'agrandissement du cimetière

4. Évolution de la dette

0 % d'emprunts toxiques.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 2 557 247 €

L'annuité est de 299 954 €.

Séance levée à 21 h 45.



Le Maire Jean Claude FELIX,